

Les commandes de l'État en Hauts-de-France : 570 millions d'euros annuels

Insee Analyses Hauts-de-France • n° 218 • Octobre 2026



En moyenne, entre 2021 et 2024, les services de l'État des Hauts-de-France passent pour 570 millions d'euros de commandes chaque année. Le ministère de la Justice constitue, avec 30 % de ce montant, le principal contributeur. L'immobilier regroupe près de 40 % des dépenses. Le secteur privé répond à 89 % de la valeur des commandes publiques. Celles-ci s'adressent pour moins de la moitié des montants, à des fournisseurs de la région. Ces commandes publiques alimentent le tissu productif local à hauteur de près de 1 200 emplois en équivalent temps plein. L'arrondissement lillois accueille 40 % de ces emplois.



Entre 2021 et 2023, les dépenses des services de l'État des Hauts-de-France ont progressé, passant de 458 à 667 millions d'euros. L'édification de la cité administrative Marianne à Lille-Sud, livrée en 2024, et de celle d'Amiens, inaugurée début 2025, expliquent en partie cette hausse. Le premier site de

38 000 m² a été construit pour accueillir 2 000 agents issus d'une vingtaine de services de l'État. Le second réunit 14 services et 950 personnes sur près de 19 000 m². La fin des travaux à Lille s'accompagne d'une diminution des dépenses en 2024 qui s'établissent à 614 millions d'euros. Ainsi, sur la période allant de 2021 à 2024, le montant moyen des commandes des services de l'État s'élève dans la région à 570 millions d'euros pour un peu plus de 51 500 commandes effectuées chaque année.

L'immobilier représente 40 % des dépenses

Les biens immobiliers et travaux de construction constituent le principal poste de dépenses de l'État dans les Hauts-de-France avec 221 millions d'euros en moyenne chaque année sur la période 2021-2024. Ils représentent 38,9 % du montant total des commandes ► **figure 1**. Bien que la construction des cités administratives lilloise et amiénoise ait gonflé les dépenses de l'État sur la période, cette proportion reste

► 1. Montants et répartition des commandes publiques par domaine entre 2021 et 2024

Domaine	Hauts-de-France		Référentiel de comparaison (en %)
	(en millions d'euros)	(en %)	
Biens immobiliers et travaux de construction	221,5	38,9	36,7
Maintenance et exploitation bâtiments et infrastructures	102,8	18,1	18,3
Transport de personnes et de biens	51,1	9,0	9,0
Énergie, fluides, carburants	50,9	9,0	9,6
Prestations et services divers	36,6	6,4	5,0
Moyens Généraux	32,1	5,6	6,6
Informatique et télécoms	22,9	4,0	4,7
Véhicules et services connexes	16,7	2,9	2,9
Prestations intellectuelles et formation	11,0	1,9	2,2
Santé et médecine	7,8	1,4	1,8
Fournitures et matériel divers	6,6	1,2	1,2
Autres	9,4	1,7	2,0
Ensemble	569,5	100,0	100,0

Note : En raison des arrondis, la somme des dépenses par domaine peut légèrement différer de l'ensemble des dépenses.

Lecture : Entre 2021 et 2024, dans les Hauts-de-France, les dépenses liées aux biens immobiliers et aux travaux de construction s'élèvent en moyenne à 221,5 millions d'euros et représentent 38,9 % du montant total des commandes publiques.

Champ : Commandes publiques de l'État passées en région, France de province sans la Normandie et la Corse.

Source : Données Chorus, traitement Insee.

proche de celle des régions de province composant le référentiel de comparaison ► **champ** (36,7 %).

D'un montant de 103 millions d'euros en moyenne par an entre 2021 et 2024, la maintenance et l'exploitation des bâtiments et infrastructures constitue, le 2^e poste de dépenses dans les Hauts-de-France. Avec 9,0 % des commandes, le déplacement de biens et de personnes représente quant à lui, le 3^e poste budgétaire. Les dépenses d'énergie, de fluides et de carburants arrivent en 4^e position tandis qu'elles occupent la 3^e place au sein du référentiel de comparaison avec 9,6 % des montants.

Le ministère de la Justice, premier contributeur des dépenses publiques de l'État dans la région

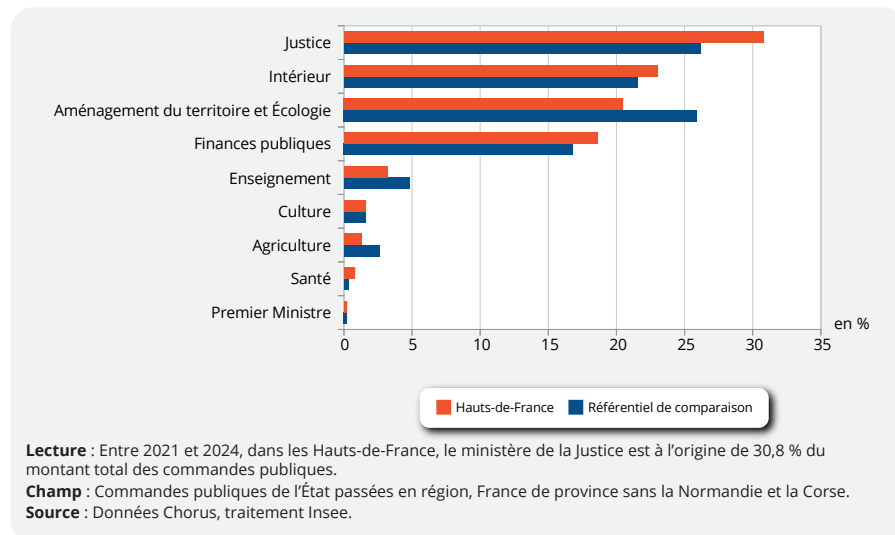
Entre 2021 et 2024, le ministère de la Justice est le principal contributeur de dépenses publiques dans la région avec environ 175 millions d'euros en moyenne, ce qui représente 30,8 % du montant total (soit 4,6 points de plus par rapport au référentiel de comparaison) ► **figure 2**. Les biens immobiliers et travaux de construction arrivent en première position avec 29,3 % des dépenses du ministère. Un quart du montant des commandes a pour objet la maintenance et l'exploitation des bâtiments et infrastructures pénitentiaires.

Le ministère de l'Intérieur constitue le deuxième ordonnateur de la région avec 23,0 % du montant des commandes (soit 1,5 point de plus par rapport au référentiel de comparaison) et 131 millions d'euros en moyenne. Un quart de cette somme sert aux déplacements de biens et de personnes. Le ministère consomme, à cet effet, la majorité de l'énergie, des fluides et carburants dépensés par l'État dans la région. Il s'agit principalement de carburants à destination de la police et de la gendarmerie nationale.

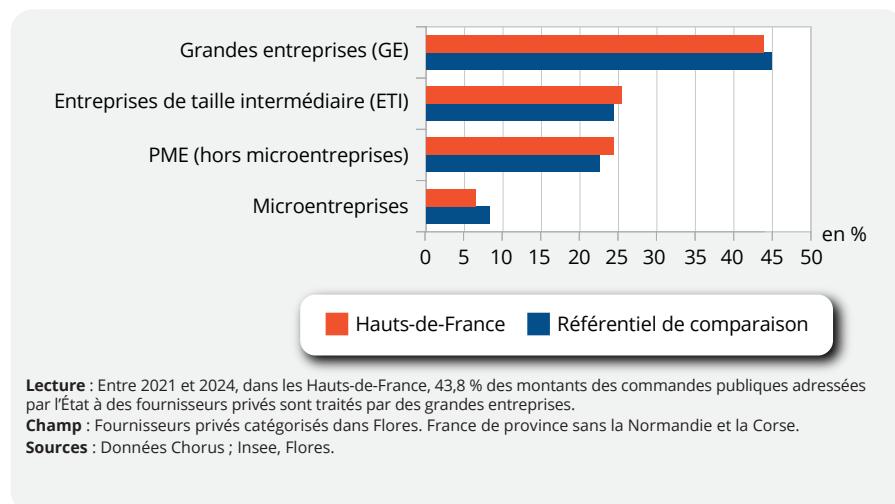
Le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'écologie se place en 3^e position avec 20,5 % de la dépense régionale (117 millions d'euros en moyenne) alors qu'il s'agit du deuxième utilisateur de commandes publiques au sein du référentiel de comparaison (25,9 %). L'écart s'explique par des travaux sur les infrastructures de transports et les routes moins conséquents dans la région.

Le ministère des Finances Publiques dépense plus de 100 millions d'euros chaque année soit 18,6 % du montant total. Il consacre près des deux tiers de cette somme (64,2 %) aux biens immobiliers et aux travaux de construction, une proportion supérieure de plus de 20 points à la moyenne du référentiel de comparaison (42,3 %). Il s'agit en cela d'une particularité régionale due aux chantiers des cités administratives de Lille et Amiens sur la période considérée.

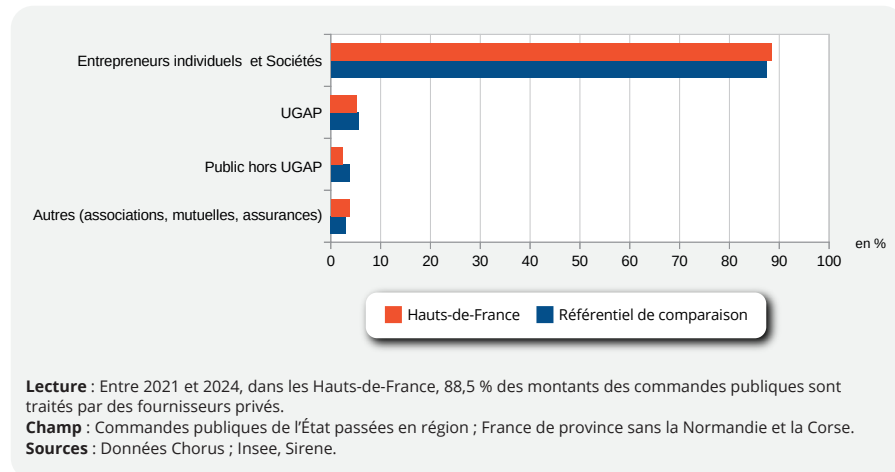
► 2. Répartition des commandes publiques par ministère entre 2021 et 2024



► 3. Répartition des commandes publiques par catégorie d'entreprise entre 2021 et 2024



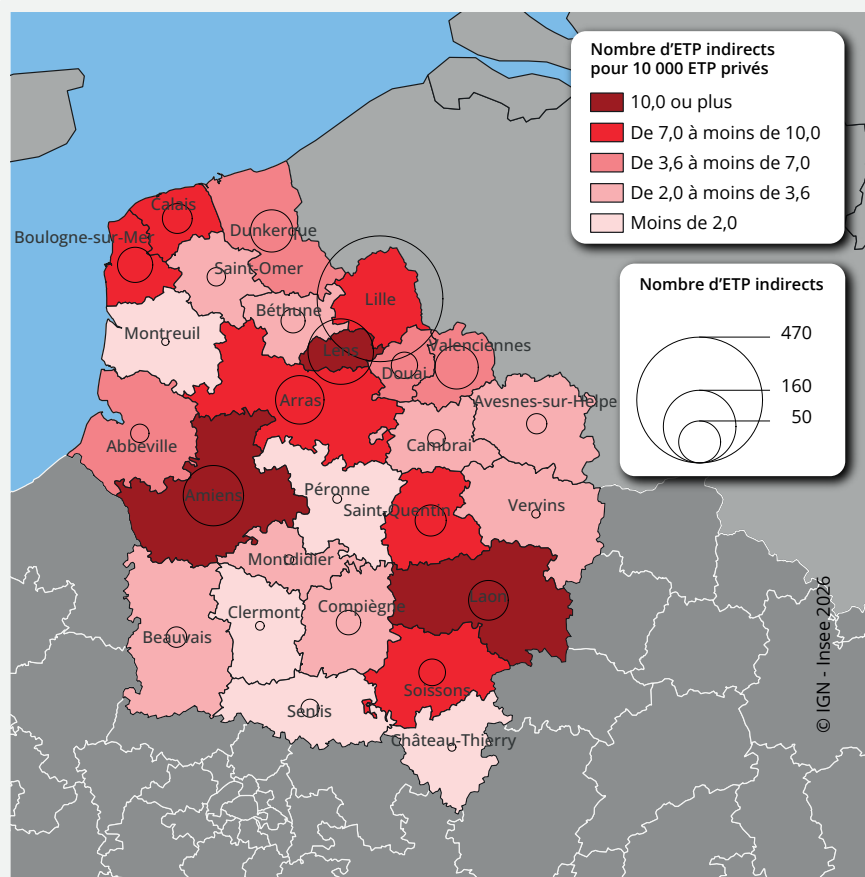
► 4. Répartition des commandes publiques selon la nature du fournisseur entre 2021 et 2024



D'autres ministères ont un poids plus réduit dans les dépenses de l'État et particulièrement dans la région. C'est notamment le cas de ceux de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur qui représentent 3,2 % des dépenses

contre 4,8 % dans le référentiel de comparaison. Un quart de leurs commandes s'oriente vers l'informatique et les télécoms. De même, le ministère de l'Agriculture regroupe deux fois moins de dépenses dans la région (1,3 % contre

► 5. Nombre d'ETP indirects générés par les commandes publiques, par arrondissement en 2022 et leur part dans l'emploi salarié privé



Lecture : En 2022, dans l'arrondissement de Lille, 465 emplois en équivalent temps plein indirects ont été générés par les commandes publiques de l'État, soit 9,1 ETP indirects pour 10 000 ETP privés.

Champ : Fournisseurs privés implantés dans les Hauts-de-France.

Sources : Données Chorus ; Insee, Flores et Fichier économique enrichi.

2,6 %). En Hauts-de-France, plus des deux tiers sont dirigées vers la santé et la médecine animale. Il s'agit essentiellement d'analyses effectuées en laboratoire. À l'inverse, le ministère de la Santé dépense relativement plus dans les Hauts-de-France qu'au sein du référentiel de comparaison (respectivement 0,8 % contre 0,3 %). Cela s'explique notamment par le financement de l'agrandissement d'une structure associative spécialisée dans l'hébergement de personnes handicapées située à Arras.

Près de 90 % des commandes adressées au privé

Entre 2021 et 2024, les fournisseurs privés ► **champ** répondent à 88,5 % du montant des commandes de l'État en Hauts-de-France. Les **grandes entreprises** traitent 43,8 % des commandes passées aux fournisseurs privés (504 millions d'euros), soit 1,1 point de moins que dans le référentiel de comparaison ► **figure 3**. Un quart des commandes régionales à destination du privé sont traitées par des **petites et moyennes entreprises (PME)** et un autre quart par des **entreprises de taille intermédiaire (ETI)**.

Les commandes de l'État peuvent également être destinées à des administrations publiques. Ainsi, parmi les 570 millions d'euros de commandes passées dans la région, 44 millions d'euros ont pour fournisseurs des entités publiques, soit 7,7 % contre 9,5 % dans le référentiel de comparaison ► **figure 4**. En particulier, l'**Union des Groupements d'Achat Public (UGAP)**, établissement public à caractère industriel et commercial, a pour mission d'adresser les commandes publiques aux fournisseurs adéquats. Ainsi, cet intermédiaire traite 30 millions d'euros de commandes soit 5,3 % des montants totaux dans la région (0,4 point de moins qu'au sein du référentiel de comparaison). Pour ces dépenses bien qu'indirectement adressées au secteur privé, les fournisseurs finaux ne sont pas renseignés dans Chorus ► **sources**.

D'autres fournisseurs comme des associations, des mutuelles, des syndicats, des assurances... ► **champ** reçoivent chaque année pour plus de 21 millions d'euros de commandes publiques dans la région (dont 18 M€ pour les associations). Ils représentent 3,8 % de la dépense totale, une part plus élevée que dans le

référentiel de comparaison (3,1 %). Pour les syndicats et les mutuelles, ces dépenses peuvent par exemple concerner des charges de copropriétés, des honoraires ou du matériel médical.

44 % des commandes adressées au privé bénéficient au tissu économique local

Entre 2021 et 2024, 44,1 % du montant des commandes publiques au secteur privé s'adresse à des établissements de la région, soit 222 millions d'euros. Une partie de ces commandes (53,6 % contre 60,4 % dans le référentiel de comparaison) sont passées à des sièges sociaux qui eux-mêmes peuvent sous-traiter à des antennes locales.

Les commandes destinées aux fournisseurs locaux sont davantage attribuées aux grandes entreprises et aux PME que celles traitées à l'extérieur de la région. En effet, les grandes entreprises et les PME répondent à 48,5 % et 37,6 % de ces commandes locales alors qu'elles représentent respectivement 43,8 % et 30,8 % de l'ensemble des dépenses adressées aux fournisseurs privés (locaux ou non). Quant aux microentreprises, elles se chargent de 10,0 % des commandes traitées sur le territoire régional, dépassant ainsi leur part dans les dépenses totales (6,4 %). Enfin, 13,9 % des commandes locales sont passées à des ETI, contre 25,4 % des dépenses destinées à l'ensemble des fournisseurs privés.

Près de 1 200 emplois générés

Les commandes de l'État en région alimentent le tissu productif local et génèrent de l'emploi (qualifié d'indirect). Ainsi en 2022, 1 160 équivalents temps plein (ETP) auraient été mobilisés par les commandes publiques chez des fournisseurs privés régionaux dont près de 6 sur 10 auprès d'établissements ayant des activités de construction. Deux autres activités parmi les principales, ont aussi trait aux bâtiments : « les services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager » (10,5 %) et « les activités d'architecture et d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques » (6,2 %). Le cumul de ces trois activités représente les trois quarts des emplois liés aux dépenses de l'État en Hauts-de-France. La commande publique serait aussi à l'origine de 90 ETP au sein d'établissements spécialisés dans la sécurité privée (soit 7,7 %).

L'arrondissement lillois, principal bénéficiaire

En 2022, avec 465 équivalents temps plein (ETP) générés par les commandes de l'État, l'arrondissement lillois est le plus grand bénéficiaire. Le secteur de la construction rassemble plus de la moitié

de ces emplois. Lens arrive en deuxième position avec 126 ETP, soit 14 emplois indirects pour 10 000 ETP du secteur privé ► **figure 5**, cela correspond au double de la moyenne régionale (7,2). C'est à Laon que ce taux est le plus élevé de la région avec 15 emplois indirects pour 10 000 ETP (soit 46 ETP indirects). Dans l'arrondissement

d'Amiens, si les 107 emplois indirects générés par les commandes publiques se situent principalement dans le secteur de la construction, 31 sont liés à des activités de surveillance, gardiennage et protection des biens et des personnes. Dans l'arrondissement d'Arras, 51 des 69 ETP indirects concernent la construction.

Cette activité regroupe la moitié des plus de 50 ETP indirects générés par les commandes de l'État dans les arrondissements de Valenciennes et de Dunkerque. ●

Kévin Fusillier, Jean Moufidi
Insee Hauts-de-France

► Sources

La base **Chorus** est la base de données comptables fournie par le SGAR des Hauts-de-France (Secrétariat Général pour les Affaires Régionales).

Le répertoire **Sirene (système informatique du répertoire des entreprises et des établissements)** contient l'état civil de toutes les unités légales : entreprises, associations, organismes publics, etc., quelle que soit leur forme juridique et quel que soit leur secteur d'activité.

Le **Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores)** permet de décrire les emplois salariés et leurs établissements, par localisation géographique, secteur d'activité et type d'employeur.

La **Base Tous Salariés (BTS)** est une base statistique sur l'ensemble des salariés, produite à partir des déclarations administratives de leurs employeurs. Les salaires annuels et les effectifs sont issus des déclarations sociales nominatives (DSN) que les entreprises adressent à l'administration et que l'Insee traite ensuite.

Le **Fichier économique enrichi (FEE)** est un fichier d'établissements, dont une partie cumule les informations issues de Flores et du Fichier Approché des Résultats Ésane (Fare).

► Champ

Les commandes publiques identifiées reprennent les données issues de la base Chorus desquelles ont été retirés les montants pour lesquels les SIRET n'ont pu être affectés (absents ou non diffusables). Ces exclusions représentent 0,9 % des commandes publiques totales des Hauts-de-France.

Les ministères commanditaires concernés sont les suivants : Culture, Justice, Agriculture, Finances publiques, Éducation nationale et Enseignement supérieur, Santé, Intérieur, Aménagement du territoire et Écologie, ainsi que les services du Premier ministre.

Les données concernant le ministère de la Justice étant absentes pour la Corse et la Normandie, le **référentiel de comparaison** est constitué des régions de France de province à l'exception de ces deux dernières.

Afin d'évaluer l'impact de ces dépenses sur le tissu productif privé local, une sélection par catégorie juridique a été opérée grâce à un appariement avec le répertoire Sirene. Cette étape a permis d'écarter notamment les établissements publics industriels et commerciaux (principalement l'UGAP), les services déconcentrés de l'État, les collectivités territoriales mais aussi les associations, les versements de primes aux mutuelles et assurances et les syndicats de copropriété. Par ailleurs, l'appariement avec le fichier Flores ne concerne que l'analyse des catégories d'entreprises. En Hauts-de-France, ce processus affiche un taux d'échec de 8,3 %, contre 6,8 % pour le référentiel de comparaison.

► Méthodologie

Afin de mesurer l'impact sur le tissu privé productif des Hauts-de-France, les sources Flores, BTS et FEE ont été utilisées pour déterminer le nombre d'emplois en équivalent temps plein potentiellement générés par les commandes publiques de l'année 2022, au prorata des chiffres d'affaires annuels des établissements fournisseurs. Pour traiter les 228,8 millions d'euros de commandes publiques adressées au secteur privé, une méthodologie d'appariement a été appliquée : 93,2 % des commandes ont été directement associées aux SIRET disponibles dans les trois sources de référence du millésime 2022, tandis que les 6,8 % restants ont fait l'objet d'un traitement complémentaire. Parmi ces derniers, 1,5 % des montants ont été récupérés en mobilisant les millésimes 2021 et 2023, et 2,4 % ont nécessité une recherche des autres établissements rattachés au même SIREN dans la région, en exploitant les trois millésimes disponibles. Enfin, 2,9 % des commandes, destinées à des entreprises sans salarié, n'ont pu être appariées.

► Définitions

Les **catégories d'entreprises** sont définies dans le décret d'application de la loi de modernisation de l'économie (décret n°2008-1354) pour les besoins de l'analyse statistique et économique. Pour déterminer la catégorie à laquelle une entreprise appartient, les données suivantes sont utilisées : l'effectif, le chiffre d'affaires et le total du bilan.

Les **petites et moyennes entreprises (PME)** sont celles qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Parmi elles, les **microentreprises** occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros. Les **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** sont des entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des PME et qui, d'une part, occupent moins de 5 000 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros. Les **grandes entreprises (GE)** sont des entreprises non classées dans les catégories précédentes.

L'union des groupements d'achat public (**UGAP**) est un établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la double tutelle du ministre chargé du Budget et du ministre chargé de l'Éducation nationale. Elle est une centrale d'achat publique « généraliste » et constitue un acteur spécifique de l'achat public. Sa mission est d'approvisionner au meilleur prix, et dans le respect des politiques des pouvoirs publics, les administrations et les collectivités.

► Pour en savoir plus

- Le portail des données financières et de gestion du secteur public local, <https://data.ofgl.fr/pages/zoom-depenses-departementales/>
- Éblé S., Fievet A., "6 postes salariés sur 10 correspondent à des contrats stables", Insee Analyses Hauts-de-France n°189, février 2025.

